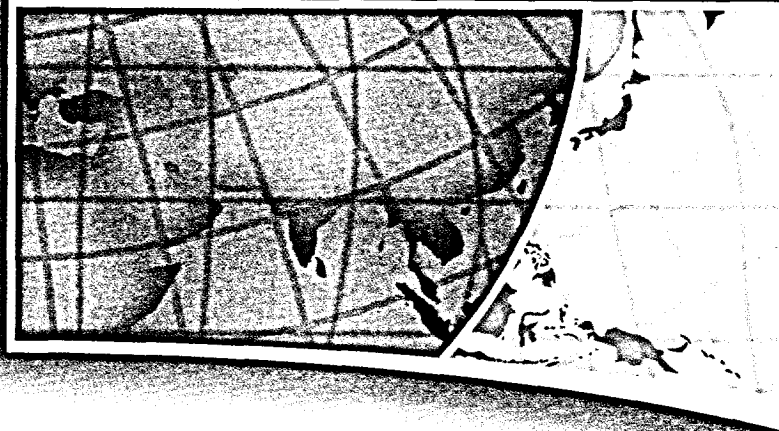


Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Depuis la création de l'organisation en 1989, le programme de travail du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a évolué en fonction des changements qui ont marqué le commerce mondial. Les ministres et les dirigeants de l'APEC continueront de tenir des rencontres informelles dans le but de consolider le système de commerce multilatéral. Au cours de la dernière Réunion des dirigeants économiques de l'APEC à Los Cabos, au Mexique, en octobre 2002, les dirigeants se sont concentrés sur la lutte contre le terrorisme et la promotion du partage de la prospérité en tant que conséquence de la mondialisation. La juxtaposition de ces deux questions a mis en exergue l'interdépendance entre la sécurité et la prospérité économique. Les dirigeants ont renouvelé l'engagement de l'APEC dans la lutte contre le terrorisme et ont lancé l'initiative STAR sur le commerce sécuritaire dans la région de l'APEC (« Secure Trade in the APEC Region »), qui s'appuie sur les progrès réalisés au Sommet du G8 de Kananaskis dans le but de renforcer la sécurité dans le secteur des transports.

Sur le plan de la mondialisation, les débats ont été dominés, d'une part, par la proposition du Mexique qui vise à assurer la complémentarité entre les objectifs de l'APEC en matière de libéralisation du commerce et des échanges et, d'autre part, par les objectifs sociaux et ceux liés au développement. Les pays en développement ont approfondi ce thème en soulignant l'importance du renforcement des capacités en matière de commerce et de lutte contre le terrorisme dans la recherche du partage de la prospérité économique. La présidence du Mexique n'a cessé d'insister tout au long de l'année sur le partage de la prospérité, ce qui a clairement influencé l'orientation des discussions sur les questions économiques. Les dirigeants ont souligné la nécessité de régler les questions liées à la mondialisation au moyen du renforcement des capacités et ont mentionné le travail de l'APEC sur les plans de la micro-entreprise, du développement des ressources humaines et des objectifs de connectivité adoptés à Brunei. Ils ont également souligné la nécessité de faire progresser considérablement les négociations commerciales et de défendre les intérêts des économies en développement dans le cadre du Cycle de Doha de l'OMC et demandé l'intensification des travaux sur le renforcement des capacités au regard de l'OMC.

6 Ouverture sur l'Asie-Pacifique



À la suite de l'adoption en 2001 de l'Accord de Shanghai, qui relancera la question du commerce au sein de l'APEC et fournira l'impulsion nécessaire à l'achèvement de l'objectif de l'APEC, qui est de parvenir à la libéralisation et à l'ouverture des échanges et des investissements dans la région, d'ici 2010 pour les économies développées et d'ici 2020 pour les économies en développement, les membres de l'APEC ont appuyé le Plan d'action pour faciliter le commerce de l'APEC, qui vise à diminuer de 5 % d'ici 2006 les coûts liés aux transactions commerciales dans la région et qui comprend un ensemble de mesures concrètes que les membres peuvent prendre pour atteindre ce but. Une étude de la Banque mondiale et de l'APEC sur l'incidence économique de la facilitation du commerce (supervisée par le Canada dans le cadre du Comité de l'APEC sur le commerce et les investissements) a été présentée à l'occasion de la Réunion des dirigeants de l'APEC. Cette étude révèle que l'amélioration de la facilitation du commerce pourrait faire augmenter de 280 milliards de dollars américains les échanges entre les pays membres de l'APEC. De plus, les membres de l'APEC ont adopté une déclaration sur l'application des normes de transparence de l'APEC conçues pour accroître la transparence des lois, formalités et règles administratives des membres de l'APEC.